

Chambre des communes

40^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION
Débutant le 26 janvier 2009

**Déclarations de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,
Ève-Mary Thai Thi Lac**

Mme Ève-Mary Thai Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Monsieur le Président,

Je remercie ma collègue de Québec d'avoir partagé avec moi le temps dont elle disposait.

On accepte volontiers d'enregistrer les voitures, les motoneiges ainsi que les véhicules tout-terrains pour des raisons de sécurité, comme ma collègue l'a si bien mentionné un peu plus tôt. Pourquoi serait-ce différent pour les armes à feu? Le projet de loi sur le contrôle des armes à feu a été adopté en 1995. Le Bloc québécois, qui l'avait réclamé, s'est donc prononcé en faveur de son adoption.

Pour justifier leur opposition au registre des armes à feu, les conservateurs préfèrent se camoufler derrière la présence de crimes commis avec des armes illégales. Le gouvernement conservateur soutient que les vrais criminels parviendront toujours à se procurer des armes à feu. Peut-être, mais doit-on leur rendre la tâche plus facile? L'abolition du registre risque d'aggraver le problème des armes de contrebande puisqu'il n'y aura plus de contrôle ou de suivi pour les armes à feu.

Pour la troisième fois, voire pour la quatrième fois si l'on compte le projet de loi C-301, le gouvernement s'attaque au registre des armes à feu. Cet entêtement idéologique est difficile à suivre puisque l'on sait que le registre des armes à feu a permis de diminuer le nombre des drames impliquant des armes à feu.

Depuis leur élection en 2006, les conservateurs n'ont pas cessé de tenter de nuire à ce registre. Dès juin 2006, ils ont donné le ton sur cet enjeu en déposant le projet de loi visant l'abolition pure et simple du registre. Incapable de convaincre l'opposition, ils ont agi de manière détournée en déclarant une amnistie. Cette amnistie avait été donnée par les libéraux, mais les conservateurs l'ont prolongée jusqu'en mai 2008, puis jusqu'en mai 2009. Ils cherchent encore une fois à la prolonger d'une autre année.

De plus, le règlement sur le marquage des armes à feu datant de novembre 2004, qui devait initialement entrer en vigueur en avril 2006, a été repoussé une première fois par les libéraux et une seconde fois par les conservateurs, moins d'un mois avant son entrée en vigueur en décembre 2009. L'amnistie annoncée en mai 2006 était d'une durée d'un an. Toutefois, elle a été renouvelée à deux reprises, et présentement, les conservateurs cherchent à prolonger l'échéance d'une autre année. C'est inacceptable pour le Bloc québécois. On exige que, dès le 16 mai prochain, ce programme soit mis en place.

Il existe un lien direct entre la facilité avec laquelle on peut se procurer une arme et le taux d'homicides. Le Québec a d'ailleurs enregistré une chute du taux d'homicides depuis 1995, l'année où le registre est entré en vigueur.

Les députés du Bloc québécois ne sont pas les seuls à trouver des avantages à ce registre. Les corps policiers du Québec ainsi que ceux du Canada indiquent qu'il s'agit d'un outil très efficace pour eux. Les agences de santé publique font état de la situation sur le terrain et disent que le registre permet effectivement d'avoir un taux plus bas d'homicides et de suicides. Enfin, les statistiques le disent aussi. Le nombre de crimes violents a diminué depuis l'entrée en vigueur du registre des armes à feu.

Cette demande a aussi été faite par le gouvernement du Québec, qui l'a réitérée lors de sa dernière campagne électorale, alors que le premier ministre du Québec a écrit à son homologue fédéral pour lui demander de maintenir le registre des armes à feu. De plus, unanimement, les élus du Québec se sont prononcés à l'assemblée nationale à deux reprises pour le maintien de ce registre.

Afin de sensibiliser nos collègues députés, le Bloc québécois présente ce soir la projection du film *Polytechnique* relatant les événements de la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal qui a eu lieu en 1989.

Afin d'éviter que se reproduisent des événements comme ceux de l'École Polytechnique de Montréal et de l'Université Concordia, le gouvernement du Québec cherche à protéger la population du Québec. Il a adopté récemment la Loi Anastasia. Cette loi vise à resserrer le contrôle des armes à feu en réglementant la possession des armes à feu dans certains endroits et en créant un régime québécois destiné à encadrer la pratique du tir.

Le gouvernement du Québec a mentionné son intention d'assumer davantage de responsabilités dans le contrôle des armes à feu. On sait que le droit criminel est de juridiction fédérale. Si les conservateurs reconnaissent la nation du Québec, qu'ils nous reconnaissent le droit d'avoir des demandes différentes. S'ils ne veulent pas maintenir le registre des armes à feu, qu'ils transfèrent cette responsabilité à Québec et celui-ci fera la gestion de ce dossier.

Le meilleur outil pour adopter les lois qui reflètent les aspirations du Québec est sans nul doute la souveraineté du Québec. Dans un Québec souverain, cela fait longtemps que la question des armes à feu serait réglée.

D'ici là, le Bloc québécois est le parti qui défendra les intérêts des Québécois et des Québécoises, et les motions qui sont unanimement adoptées à l'Assemblée nationale, dont celle sur les armes à feu. Le Bloc québécois croit fermement que c'est en agissant en prévention et en s'attaquant aux déterminants de la criminalité qu'on fera en sorte de contrer des drames humains et familiaux.

Je vous ai dit plus tôt que nous avons un taux record quant à la diminution des crimes et des homicides au Québec. On constate que la mise en place du registre a eu des effets bénéfiques, contrairement à ce qui se passe chez nos voisins du Sud. Il y a 10 ans, ils ont connu, eux aussi, une grande tragédie, soit la tuerie de Colombine. Ils n'ont fait aucun resserrement en ce qui concerne les armes à feu. Tout ce qu'ils ont fait pour prévenir ce genre de délits, c'est d'adopter des mesures plus répressives, comme le gouvernement conservateur s'appête à vouloir préconiser. Toutefois, on a vu qu'il n'y avait pas de résultats probants avec ce genre de mesures.

Bien que la couverture médiatique des crimes violents puisse laisser croire qu'il y a eu une augmentation au fil des années, cela ne reflète pas la réalité. Depuis le milieu des années 1990, la criminalité est en baisse au Québec et au Canada. Statistique Canada confirme que, récemment, le taux global de criminalité au pays a chuté. Il était le plus bas depuis 25 ans et, au Québec, c'est le plus bas taux d'homicides enregistré depuis 1962. Ce n'est pas rien.

Également, on sait que les crimes avec violence ont diminué, entre 1991 et 2004, de 22 p. 100 au Québec. En guise de comparaison, le taux d'homicides pour l'année 2003 au Canada était trois fois moins élevé que celui des États-Unis. C'est très important. Au lieu de calquer une politique comme celle des Américains, il faut effectivement continuer à faire de la prévention, et bientôt ce seront les Américains qui calqueront notre politique.

L'obsession des conservateurs de ne parler que d'armes à feu de contrebande ne doit pas occulter le fait que les armes à feu les plus utilisées dans les cas d'homicides conjugaux sont des fusils et des carabines légalement acquis. Les statistiques montrent que 85 p. 100 des homicides sont commis par des carabines. On sait qu'un fort taux des victimes d'homicides, dans les cas de violence conjugale, sont des femmes. Ce n'est pas rien.

On sait également, qu'il ne suffit pas seulement d'enregistrer son arme à feu. En 2003, les policiers de Montréal sont intervenus dans une histoire de violence conjugale. La conjointe craignait le retour de son mari hospitalisé et, en consultant le registre des armes, les policiers ont pu savoir que l'homme détenait un véritable arsenal: 26 armes de poing, 16 armes de chasse et 45 000 balles. C'est le registre qui a permis aux policiers de bien se préparer afin d'intervenir.

Je conclurai en disant qu'on enregistre nos véhicules et nos véhicules tout-terrains. N'est-ce pas normal qu'on enregistre également nos armes à feu?